

PARIS, le 30 juillet 2003 - N°276/D130

Formation URBANISME, EQUIPEMENT, LOGEMENT

Réunion du 28 mai 2003

Compte rendu de l'examen des orientations à moyen terme 2004-2008 et
des avant-projets de programmes statistiques pour 2004

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

COMPTE RENDU DE LA REUNION

LISTE DES DOCUMENTS PREPARATOIRES

AVIS D'OPPORTUNITE

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

ayant présenté un programme statistique à la formation Urbanisme, équipement, logement réunie le 28 mai 2003.

INSEE

- Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages
 - . Division logement
- Département de la conjoncture
 - . Division des enquêtes de conjoncture
- Département de l'industrie et de l'agriculture

SECRETARIAT D'ETAT AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, AU COMMERCE ET A L'ARTISANAT, AUX PROFESSIONS LIBERALES ET LA CONSOMMATION

- Direction des entreprises commerciales, artisanales et de service (DECAS)
- Sous-direction des activités commerciales, artisanales et de services

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DES TRANSPORTS, DU LOGEMENT ET DE LA MER

- Direction des affaires économiques et internationales, Service économique et statistique
 - . Sous-direction de l'observation statistique de la construction
- Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (DGUHC)

COMpte RENDU DE LA REUNION DE LA
FORMATION URBANISME, EQUIPEMENT, LOGEMENT
- 28 mai 2003 -

Président : Alain KERGALL, Délégué général honoraire Entreprises Générales de France -BTP

Rapporteur : Michel BARGE, chargé de la sous-direction de l'observation statistique de la construction au Service économique et statistique (SES) du ministère de l'Équipement, des transports, du logement et de la mer

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Introduction (M. KERGALL)

I - Moyen terme 1999-2003

- Présentation du bilan (M. DESROSIERES)
- Suivi des avis du moyen terme 1999-2003 (M. BARGE)
- Débat

II - Moyen terme 2004-2008

- Point sur la Rencontre du 24/04/03 (M. DESROSIERES)
- Exposé synthétique des orientations 2004-2008 (M. BARGE)
- Débat
- Projet d'avis de la formation (Mme SAGLIETTI)

III - Programme 2004

- Suivi des avis 2003 (M. BARGE)
- Examen des avant-projets 2004 (M. BARGE)
- Examen des projets d'enquêtes :
 - Indices de prix des travaux d'entretien-amélioration des logements IPEA (M. ENJALBERT)
 - Enquête nationale sur les loyers et les charges (M. JACQUOT)
- Projet d'avis de la formation (Mme SAGLIETTI)

LISTE DES PARTICIPANTS

M.	BARGE Michel	Min. équipement-DAEI/SES
M.	BERGER Jacques	INSEE
M.	CHOFFEL Philippe	Délégation interministérielle à la ville
M.	DESROSIERES Alain	INSEE
M.	DUCHATEAU patrick	FFB
M.	ENJALBERT Guy	Min. équipement-DAEI/SES
M.	EURIAT Michel	INSEE
M.	FILIPPI Benoît	OLAP
M ^{me}	GRIMA Marie-Claire	Min. Equipement-DGUHC
M.	HEBERT Michel	INSEE
M.	JACQUOT Alain	INSEE
M.	JANSOLIN Paul	Min. équipement-DAEI/SES
M.	KERGALL Alain	Entreprises générales de France-BTP
M ^{me}	MARY Sylvie	Comité du label
M ^{me}	PLATEAU Claire	Min. équipement-DAEI/SES

M ^{me}	PRANDI Geneviève	OLAP
M.	PUIG Jean-Pierre	Secrétaire général du CNIS
M.	ROBIN Yves	Min. équipement-DAEI/SES
M ^{me}	ROZOT Liliane	Entreprises générales de France-BTP
M ^{me}	SAGLIETTI Carla	Secrétaire général adjoint du CNIS
M.	THOLLON-POMMEROL Vincent	INSEE
M ^{me}	WARET Bernadette	FNTP

Absents excusés

M ^{me}	ARTIGUEBIEILLE Jacqueline	Comité du label
M.	BOURQUIN Jean-Claude	UFC Que choisir
M.	DAMAIS Jean-Philippe	Professeur

INTRODUCTION (M. KERGALL) :

Je passe la parole à M. Desrosières pour la présentation du bilan 1999-2003.

I - MOYEN TERME 1999-2003

1.1- Présentation du bilan

Alain DESROSIERES

Yves DETAPE et moi-même avons été chargés de réaliser une synthèse des bilans concernant le moyen terme 1999-2003, en complément du travail réalisé par les collaborateurs de Carla SAGLIETTI. Notre approche profane contraste avec celle des spécialistes rassemblés autour de cette table, mais c'est peut-être là que réside son intérêt. Elle se fonde sur des entretiens avec les présidents et les rapporteurs des formations, et vise à faire le point sur les avancées réalisées par rapport aux objectifs définis en 1998-1999.

Les préoccupations majeures soulignées à l'occasion de la préparation du précédent moyen terme en 1998 relevaient de cinq thèmes principaux :

- le marché des logements anciens ;
- la mesure et le rôle de l'indice du coût de la construction, souvent débattus ;
- la connaissance statistique des sols et des fonciers ;
- les problèmes liés à l'artisanat ;
- les problèmes liés à l'emploi ;

Les problèmes sectoriels que nous abordons sont ici étroitement imbriqués, touchant à la fois à l'entreprise et à l'analyse de la production, mais aussi la statistique des ménages et de la consommation. Les questions d'habitat et de construction se juxtaposent, alors qu'elles sont habituellement traitées par des intervenants différents. Ce découpage sectoriel permet donc de rapprocher des problématiques de production, de consommation et d'usage de l'habitat.

En outre, on doit souligner la récurrence et le caractère délicat des problèmes théoriques posés par la question des mesures d'indices de prix. Ceux-ci permettent à la fois l'indexation, notamment en ce qui concerne l'indice du coût de la construction (ICC) et l'indice du prix de détail, et la déflation des indices de valeur afin de calculer les indices de volume, c'est-à-dire les taux de croissance. Plusieurs des avancées significatives de la période portent justement sur le calcul des indices de prix, que ce soit l'indice de prix des logements anciens, prévu par le deuxième avis et rendu possible par le partenariat avec les chambres notariales, ou l'indice de prix des travaux d'entretien-amélioration de logements, mis en place progressivement pour l'ensemble des travaux à l'exception de ceux qui concernent les bâtiments non résidentiels. L'indice du coût de la construction fait quant à lui toujours l'objet de discussions théoriques, au même titre que l'indice des loyers. Enfin, l'indice de prix des travaux d'entretien-amélioration pour les bâtiments non résidentiels est maintenant envisagé.

Par ailleurs, les statisticiens doivent également s'attacher au problème du partage entre les données d'enquête et les données provenant de sources administratives. En effet, la statistique européenne évolue dans le sens d'une augmentation de la part de ces sources administratives dans la statistique publique. Elles sont en effet supposées être moins coûteuses, encore qu'il faille prendre en compte le travail de mise en forme de ces données déjà recueillies, mais aussi être, en principe, plus exhaustives que des enquêtes par sondages. De plus elles permettent un découpage territorial. Cela correspond à une autre tendance forte de la statistique publique, qui doit dorénavant être en mesure de fournir des données finement localisées. En revanche, les données d'enquête peuvent être modulées en fonction d'objectifs précis, alors que les registres administratifs restent conditionnés par les motivations de la collecte initiale, qui diffèrent en général de l'information économique ou statistique. Il y a là une réflexion à mener, notamment dans un cadre européen. Les pays d'Europe du Nord mettent ainsi beaucoup plus l'accent sur les données administratives, ce qui pose des problèmes de comparaison au niveau international.

Les opérations réalisées sur la période

- L'enquête nationale sur le logement a été réalisée en 2001. Ses premiers résultats ont été publiés à la fin de l'année 2002.
- Les enquêtes de conjoncture ont été réalisées dans une nouvelle nomenclature.
- Le nombre de versions du compte annuel de la construction est passé de quatre à trois, conformément aux objectifs.
- Des enquêtes thématiques ont été associées à l'enquête annuelle d'entreprise (EAE). Elles ont porté en premier lieu sur l'entretien et l'amélioration du logement et sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

Par ailleurs, les opérations en cours mais non achevées comprennent :

- la réflexion sur la méthodologie de l'ICC ;
- les travaux sur le marché du logement à partir des actes notariés ;
- la réflexion sur l'indice des loyers, fondée sur des recherches économétriques en cours ;
- la rénovation et la simplification du suivi des aides à la pierre.

En ce qui concerne les travaux non réalisés, les éléments suivants sont à noter :

Le projet d'extension de l'enquête sur le parc locatif social à l'ensemble des logements sociaux, et notamment aux foyers et aux centres d'hébergement, a été révisé du fait de l'évolution du contexte social et politique, lié à l'introduction de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) et de son article 55 qui introduit un inventaire annuel du parc locatif social et modifie sa définition.

Le problème de l'indice des prix des bâtiments non résidentiels a déjà été mentionné.

La rénovation de l'enquête loyers et charges, nécessaire au calcul de l'indice des loyers, n'a pas été menée à terme.

La mobilisation de la source fiscale pour une amélioration de la connaissance du parc de bureaux se poursuit.

Michel BARGE va maintenant nous donner de plus amples détails sur ces points.

1.2- Suivi des avis du moyen terme 1999-2003

Michel BARGE

Il est prévu d'effectuer un suivi formel plus précis des dix avis émis par la formation pour la période 1999-2003. J'évoquerai également l'avis général du Conseil.

a. Les avis de la formation UEL

Avis n°1

Il concernait l'utilisation des sources administratives, envisagée comme un élément important du programme à moyen terme et reprise dans l'avis général. Cet avis était décliné dans plusieurs domaines de notre formation.

En ce qui concerne la statistique d'entreprise et les EAE du secteur de la construction, l'utilisation de ces sources administratives consiste à récupérer les données fiscales, les bénéficiaires industriels et commerciaux et à mettre en œuvre simultanément ce que l'on a appelé la « Stratégie Petites Entreprises », soit un allègement de la charge d'enquête pour les entreprises de moins de dix salariés que l'on n'interroge plus qu'une année sur deux. Cette démarche a ainsi déjà été mise en œuvre sur les exercices comptables 1999 et 2001 et elle le sera à nouveau en 2004 sur l'exercice 2003.

Dans le domaine du logement, la simplification du suivi des aides à la pierre passait par la construction d'un sous-produit statistique à partir de l'outil de gestion des aides du Ministère de l'Équipement. A ce titre, l'infocentre GALION est aujourd'hui réalisé, mais des difficultés subsistent quant à l'extraction de sous-produits statistiques pertinents. Le contexte n'est en effet pas très favorable à une telle démarche, puisque les dispositifs d'aide évoluent rapidement, notamment du fait des modifications que pourrait induire le mouvement actuel de décentralisation. Cet objectif ne sera ainsi probablement pas atteint à court terme.

Dans le domaine de la connaissance du parc de bureaux, le projet de mobilisation de la source fiscale n'a pour l'instant pas été réalisé.

Enfin, l'utilisation des fichiers des Caisses d'Allocations Familiales a été concrétisée et permet notamment l'alimentation de la base de données GEOKIT du Ministère.

Avis n°2

Le Conseil accordait une grande importance à l'utilisation des bases de données des notaires, au fur et à mesure de leur mise en place. L'indice de prix des logements anciens a ainsi été réalisé en partenariat entre l'INSEE et les notaires. Il s'agissait également d'un projet de suivi du marché du logement à partir des bases de données d'actes notariés (nombre de transactions et principales caractéristiques). Cet objectif apparaît aujourd'hui comme quelque peu ambitieux. La mise en place des bases de données, tant du côté des notaires que de la Direction Générale des Impôts (DGI), prend plus de temps qu'initialement prévu. En effet, alors qu'un suivi finement localisé et efficace du marché du logement ancien suppose un bon taux d'exhaustivité en termes d'actes notariés, les taux de couverture varient actuellement, selon le département, de 10 à 95 % pour les bases notariales.

Avis n°3

Cet avis, repris dans l'avis général, portait sur l'indice du coût de la construction. La rénovation de la méthodologie est en cours. Il y a un an, L'INSEE nous a présenté les orientations et les propositions retenues allant dans ce sens. Ces travaux devraient aboutir l'année prochaine.

Avis n°4

Le Conseil soulignait l'importance du projet visant à réviser le calcul de l'indice des loyers, par l'application de méthodes économétriques. Des débats théoriques et méthodologiques ont eu lieu à l'INSEE, notamment à propos de l'utilisation d'un indice hédonique. Les travaux engagés dans ce sens se poursuivent.

La rénovation de l'enquête loyers et charges nécessaire à l'amélioration du calcul de l'indice, subit des retards liés à la saisie informatique des questionnaires par le logiciel CAPI.

Avis n°5

Il était relatif à l'extension de l'enquête sur le parc locatif social. Comme Alain DESROSIERES l'a montré, le contexte a entraîné une révision de cet objectif, suite à l'introduction de la loi « Solidarité Renouveau Urbain » qui prévoit un nouvel outil de suivi et de description du parc de logements par l'inventaire du parc locatif social.

Avis n°6

Il approuvait le principe d'enquêtes associées à l'enquête annuelle d'entreprise. Trois opérations ont ainsi été réalisées ou le seront bientôt.

En 2000, l'enquête sur l'entretien et l'amélioration des logements a permis d'obtenir les pondérations pour construire l'indice IPEA.

En 2002, l'enquête sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication correspondait à un avis général du CNIS visant à améliorer et développer les systèmes d'information.

Enfin, une enquête sur les relations interentreprises sera bientôt lancée.

La prochaine enquête associée est prévue pour 2004. Elle portera sur l'entretien-amélioration.

Avis n°7

Il concernait les indices de prix des travaux d'entretien-amélioration de logement. L'indice synthétique IPEA a ainsi été publié pour la première fois en juillet 2002. Les rénovations de méthode se poursuivent, notamment en ce qui concerne les stratégies de collecte pour les plus petites entreprises et les renouvellements par cinquième des échantillons. L'avis souhaitait l'extension de cet indice aux bâtiments non résidentiels, ce qui, pour l'instant, n'a pas été réalisé. L'enquête associée a néanmoins permis de collecter les informations permettant de pondérer les types de prestations relatives à ces bâtiments.

Avis n°8

Le Conseil souhaitait des progrès sur la réalisation des séries d'emploi, notamment par l'utilisation des Déclarations de Données Sociales (DADS). La refonte de la chaîne de traitement des DADS est en phase d'aboutissement. Son volet diffusion, avec la constitution d'une base de données consultable, sera mené à terme à l'horizon 2004-2005. Une meilleure utilisation des DADS reste donc une orientation pour le prochain moyen terme.

Avis n°9

L'enrichissement des réseaux d'information économique et sociale localisés devait passer par l'alimentation de la base de données GEOKIT, à l'attention des services déconcentrés. L'intégration de données a porté sur :

- le recensement de population de 1999 ;
- les sources fiscales, par le biais du fichier Filocom qui englobe les informations provenant de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, de la taxe d'habitation et de la taxe foncière, en partenariat avec le Ministère de l'Economie et des Finances ;
- les données provenant des Caisses d'Allocations Familiales.

Avis n°10

Le Conseil prenait acte de la mission mise en place par le secrétariat du CNIS pour mieux connaître les activités des observatoires économiques et sociaux et proposer, si nécessaire, des orientations susceptibles de permettre une meilleure articulation entre ces observatoires, l'INSEE et les services statistiques des ministères. Le rapport de mission publié en septembre 1999 a montré que ces observatoires ne développaient pas de dispositifs statistiques concurrents. En accord avec la recommandation de ce rapport visant à ce que les services statistiques concernés soient représentés au sein des instances nationales fédérant ces observatoires, les services ministériels participent aux travaux de l'observatoire national du BTP et aux réunions de l'observatoire national des marchés de l'immobilier.

b. Les avis généraux du CNIS

Parmi les avis généraux émis par le Conseil et que je n'ai pas encore évoqués à propos des avis émis par notre formation, je mentionnerais celui relatif au contexte européen. Le Conseil souhaitait que les services statistiques se conforment rapidement à leurs obligations. S'agissant de notre formation, l'indicateur des entrées de commandes a ainsi été récemment réalisé : l'INSEE en a transmis pour la première fois les informations à EUROSTAT à la fin de l'année 2002.

1.3- Débat

Alain KERGALL

J'ouvre maintenant le débat. L'utilisation des sources administratives n'est pas un problème spécifique à notre formation et relève à mon sens du bureau du CNIS. Il y a effectivement des inconvénients à utiliser des données recueillies par une autre entité administrative, à la suite de questions qui n'ont pas été posées à des fins statistiques. Il se pose également le problème du secret de la source administrative en question, dans le cas par exemple du secret fiscal. Il faut garder en mémoire le fait que le contribuable, lorsqu'il répond à un questionnaire fiscal, ne fait pas une déclaration à usage statistique. Il y a donc une limite à l'individualisation des données que peuvent fournir des organismes comme la DGI ou la CAF. L'information localisée dont a besoin l'INSEE est pourtant, en fait, une information individualisée, comme dans le cas de la taxe d'habitation.

Alain DESROSIERES

Localisation ne signifie pas individualisation. Par ailleurs, ces problèmes sont traités par le comité du secret et la CNIL.

Alain KERGALL

Il me semble, concernant cette partie de votre exposé, que cela relève du bureau du CNIS et qu'il lui faut prendre position.

Jean-Pierre PUIG

Concernant l'utilisation des sources administratives à des fins statistiques, l'article 7 *bis* de la loi de 1951 précise bien les conditions d'utilisation de cette information. Le principe est donc clair. En fonction des opérations, il y a ensuite des conventions bipartites entre l'INSEE et la DGI ou tripartites si cela concerne un service statistique ministériel.

Par ailleurs, les règles du secret statistique font que l'information individuelle ne peut pas, en principe, être divulguée. La mise en forme d'une information localisée implique certes un risque, mais la CNIL demeure vigilante, en interdisant notamment la diffusion d'informations indirectement nominatives. Ce principe se traduit par exemple dans la définition de taille des zones ou des briques dans le recensement de population, afin de se prémunir contre d'éventuels recoupements.

Vincent THOLLON-POMMEROL

L'utilisation des sources administratives est un problème général interformation et intersectoriel. Certains problèmes soulevés doivent donc trouver des solutions méthodologiques ou administratives à un niveau global. Il ne faut pas non plus oublier qu'il peut y avoir un problème local d'adéquation de la source administrative aux besoins. Le traitement des sociétés en participation, qui font l'objet de certaines déclarations au niveau de la source fiscale, est ainsi un problème singulier au secteur de la construction. Il y a donc bien une nécessité d'appréhender localement les problèmes spécifiques aux secteurs concernés en même temps que les questions générales, et d'harmoniser ces deux niveaux.

Yves ROBIN

Les formations ont, à mon sens, vocation à exprimer les besoins et à montrer les difficultés qu'engendrent les règles et les lois dans le domaine de la protection du secret. Evidemment les statisticiens s'y conforment, mais cela a des conséquences probablement éloignées des objectifs de la réglementation. L'utilisation des données locales, y compris les sources fiscales, est ainsi parfois surprenante : la constitution du fichier Filocom par la DGI à notre intention respecte le principe énoncé par la CNIL qui interdit la diffusion de données concernant moins de onze logements. Par conséquent, on ne peut pas dire combien il y a de logements collectifs dans un village qui n'en compte que quelques-uns, alors que cette information est pourtant évidente. Les statisticiens doivent rendre compte de ce type de difficultés ponctuelles, qui ne peuvent pas être traitées au cas par cas par la CNIL et qui ne justifient pas une intervention du bureau du CNIS, mais qui peuvent contribuer à notre réflexion.

Par ailleurs, en ce qui concerne le suivi des aides à la pierre, il nous faut, à mon avis, changer d'approche. La vision selon laquelle nous pourrions suivre les aides à la pierre comme nous l'imaginions en 1998 est probablement erronée, quand bien même la décentralisation s'avérerait n'avoir qu'un impact limité. Le gouvernement est en effet appelé à fréquemment modifier ces dispositifs, au moins sur un plan technique, ce qui rend une appréciation de leur impact assez difficile. C'est un rapport rédigé par un inspecteur général de l'Équipement et un inspecteur général de l'INSEE au milieu des années 1990 qui avait motivé notre avis, mais il faut admettre qu'il est difficile d'aller beaucoup plus loin que nos pratiques actuelles. Celles-ci visent d'une part à comptabiliser, notamment dans le compte du logement, l'ensemble des aides, en y incluant dorénavant les aides de plus en plus

importantes attribuées par les collectivités locales, et d'autre part à mettre en place des mécanismes qui ne relèveraient pas de la statistique nationale et qui permettraient d'évaluer l'efficacité de ces dispositifs d'aide.

Alain KERGALL

Un rapport sur les dispositifs d'aide au logement était remis chaque année au Parlement, mais cette pratique est tombée en désuétude.

Yves ROBIN

Il peut cependant consulter le rapport annuel de la commission des comptes du logement, qui compile l'ensemble des informations disponibles et analyse leur efficacité macro-économique. Il subsiste quelques lacunes, notamment en termes de dispositif d'information statistique, que la commission des comptes du logement souligne régulièrement.

II - MOYEN TERME 2004-2008

2.1- Point sur la rencontre du 24 avril 2003

Alain DESROSIERES

Dans le cadre de la préparation de ce moyen terme, nous avons dû trouver un moyen de mobiliser les utilisateurs, afin de contribuer à notre réflexion. Nous avons dans ce sens organisé une série de trois Rencontres.

La première a eu lieu le 24 avril dernier et a rassemblé la totalité des formations, à l'exception de deux d'entre elles.

La seconde réunion a eu lieu le 19 mai et a abordé les statistiques financières et monétaires.

La troisième réunion, prévue pour le 25 juin, portera sur les statistiques régionales et locales.

La journée du 24 avril était segmentée en deux parties : l'une sur les statistiques économiques et de production, l'autre sur les statistiques sociales. Les problématiques propres à cette formation ont donc été indirectement traitées, principalement dans la première partie qui comportait quatre tables rondes.

- La rénovation du système des statistiques structurelles d'entreprise

Le premier atelier a abordé l'avenir de l'équilibre complexe formé par l'ensemble des enquêtes annuelles d'entreprise d'une part, et des sources administratives – principalement les BIC et les DADS – d'autre part. Comment cet ensemble, produit hérité des années 1960-1970, va-t-il évoluer, en particulier pour poursuivre l'allègement des charges de l'entreprise et pour mieux tenir compte de la plus grande disponibilité des sources administratives ? L'un des problèmes cruciaux qui se pose dans ce contexte relève de l'harmonisation internationale des normes comptables. En France, un plan comptable précis a été élaboré dans les années 1940 en fonction des besoins de l'information économique de l'époque, et en particulier de la planification et de la comptabilité nationale. Adapté à l'usage statistique, il se trouve aujourd'hui confronté à l'apparition de normes internationales, essentiellement anglo-saxonnes, beaucoup moins précises et qui prévalent déjà pour les sociétés cotées en bourse et les groupes internationaux. Une dualité du système de normes comptables se profile donc à terme, entre les sociétés françaises non cotées qui continuent d'appliquer un plan comptable de toute façon obligatoire pour des raisons fiscales, et les sociétés et groupes cotés en bourse qui, pour répondre aux investisseurs, appliquent les normes IASB. Cela aura un impact sur la statistique publique.

- Les indicateurs conjoncturels et la connaissance des marchés

Deux problématiques se posent ici. D'une part, la demande européenne, émanant de la Banque Centrale Européenne, pour avoir des indicateurs conjoncturels dans des délais de plus en plus brefs, s'accroît. Ils sont en effet nécessaires au pilotage de la politique monétaire. D'autre part, les entreprises souhaitent disposer des outils permettant de mieux décrire leur marché. Pour répondre à ces deux demandes, l'outil statistique prépondérant est l'enquête de branche. En France, elles sont réalisées depuis les années 1940 par les syndicats professionnels, en collaboration de plus en plus étroite avec les services producteurs de la statistique publique et dorénavant avec une périodicité trimestrielle ou mensuelle.

- La connaissance des groupes d'entreprise dans le contexte de la mondialisation

L'internationalisation des groupes d'entreprise soulève des problèmes spécifiques, en particulier la dualité de systèmes statistiques. D'une part, le découpage des unités légales et juridiques ne correspond plus, dans le cadre de très grands groupes, à l'acception classique d'une entreprise qui comprendrait des moyens de production en travail et en capital. D'autre part, les grands groupes internationaux sont maintenant caractérisés par une structure fluctuante qui évolue très rapidement. Ces évolutions posent également de redoutables problèmes aux statisticiens.

- La connaissance statistique de l'immatériel

Certaines dépenses d'entreprises ne se traduisent pas par des investissements tangibles et matériels, par exemple la recherche et développement. Doit-on les comptabiliser comme des dépenses courantes ou des investissements ? S'ils sont comptabilisés comme des investissements, comment le faire ? Il s'agit là de problèmes classiques liés à la comptabilité et aux bilans. Un investissement peut être valorisé de trois manières très différentes, en fonction de son coût d'origine, de sa valeur de revente, ou de la somme des valeurs actualisées engendrées par cet investissement. Il s'agit donc bien d'une méthode de quantification, et non d'une mesure de la réalité. La première approche reflète celle d'un gestionnaire, qui doit amortir ces dépenses d'immobilisation. La seconde relève plus de celle d'un créancier qui s'inquiète de la valeur de liquidation de l'entreprise. Enfin, la troisième correspond à la démarche d'un investisseur qui s'interroge sur les profits fluctuants qu'il pourra retirer de son investissement. Les préoccupations des gestionnaires d'entreprise et des statisticiens macro-économistes se rejoignent donc plutôt. Dans le domaine du logement, ces questions peuvent concerner les dépenses d'entretien et d'amélioration, qui sont à la frontière entre les dépenses courantes et l'investissement, même si cela n'a pas été abordé au cours des débats.

2.2- Exposé synthétique des orientations 2004-2008

Michel BARGE

Ces grandes orientations pour le prochain moyen terme vont s'inscrire dans la continuité de la période précédente. Elles seront cependant infléchies en fonction de l'évolution du contexte institutionnel, notamment du fait de la seconde vague de décentralisation, déjà évoquée, mais aussi de la loi organique relative aux lois de finance.

a. La statistique d'entreprise

Le contexte institutionnel de cette statistique d'entreprise sera marqué, lors du prochain moyen terme, par l'évolution des nomenclatures d'activité et de produits. La NAF sera révisée à la fin de ce moyen terme, puisque l'objectif, au niveau international, se situe à horizon 2007.

En ce qui concerne les unités statistiques elles-mêmes, des progrès substantiels sont attendus de l'introduction de la notion de groupe dans les analyses structurelles et les études. L'analyse des groupes selon leur contribution aux branches, à l'image des pratiques du SESSI pour le secteur de l'automobile, peut également être prise comme une orientation pour le secteur de la construction.

En ce qui concerne les contenus en informations, le prochain moyen terme s'inscrit, lui aussi dans la continuité, par l'extension du champ couvert par les indices de prix de production. Il est également nécessaire de recueillir des informations complémentaires au socle traditionnel de la statistique d'entreprise (données que l'on retrouve dans les documents fiscaux), afin de compléter l'analyse par des éléments qualitatifs sur les conditions d'exercice de l'activité.

Ces grandes orientations peuvent être précisées par domaine.

les indices de prix

L'extension du champ couvert par les indices de prix, déjà évoquée, restera un objectif important. L'indice de prix à la production du secteur de la construction couvre maintenant le logement, par la construction d'un indice couvrant l'entretien et l'amélioration. Les bâtiments non résidentiels restent à intégrer. S'agissant des travaux publics, il semble que les difficultés méthodologiques soient encore conséquentes et peut-être hors de portée pour le prochain moyen terme. Ces orientations s'inscrivent aussi dans une perspective européenne, le règlement de court terme introduisant l'idée d'une prise en compte de l'indice de prix de l'*output*. De ce point de vue, l'indice du coût de la construction ne saurait suffire, puisque l'entretien et l'amélioration, mesurés par l'IPEA, représentent la moitié de l'activité de construction.

les enquêtes structurelles

L'évolution du contexte institutionnel des enquêtes structurelles se fera sans doute dans le sens de la poursuite et de l'élargissement de l'allègement de la charge d'enquête pour les entreprises. Des directives gouvernementales devraient intervenir dans ce domaine et se traduire dans l'Enquête Annuelle d'Entreprise. Le système statistique devra dans ce cadre faire appel à son expérience dans le rapprochement des données d'enquête et des sources fiscales. Il s'agit d'évoluer vers un système où le socle comptable de la statistique d'entreprise pourrait être recueilli exclusivement par les données fiscales, les enquêtes annuelles se limitant à terme à des compléments d'information annuels ou thématiques.

Dans le secteur de la construction, le cadre chantier constitue l'essentiel du volet sectoriel de l'enquête annuelle. Une des orientations de ce moyen terme réside donc dans l'amélioration de sa pertinence. Ce cadre chantier analyse en effet le chiffre d'affaires selon le type d'ouvrage et les catégories de maîtrise d'ouvrage. Il devrait donc être envisagé dans une optique de production, c'est-à-dire hors sous-traitance. C'est une orientation que nous avons donc adoptée pour ce prochain moyen terme.

Au-delà de ce contenu annuel d'informations traditionnelles, la réalisation des enquêtes thématiques se poursuivra, avec un accent sur les conditions d'exercice de l'activité. Après les nouvelles technologies de l'information, de nouvelles thématiques pourront notamment être impulsées au niveau européen comme cela été le cas pour l'enquête ERIE sur les relations interentreprises.

les modalités de mise en œuvre de la réduction du temps de travail

Ces modalités ont fortement affecté les variables collectées par le système statistique, notamment le suivi des heures travaillées et des rémunérations, ainsi que le coût du salaire horaire. Ces difficultés ont été repérées dans les relations entre les données conjoncturelles et structurelles. Pour l'utilisation des enquêtes de branche, cela pose le problème de l'évaluation des gains de productivité et du raccord entre les horaires hebdomadaires et les rémunérations. Ce thème, transversal à tous les secteurs, méritera d'être approfondi pour améliorer les mesures, notamment les appréciations précoces de l'activité à partir des enquêtes de branche.

la démographie d'entreprise

Le suivi de la démographie doit permettre d'affiner la mesure des évolutions macroéconomiques du secteur de la construction. Les récentes difficultés d'appréciation de la croissance liées au nombre important de création de petites entreprises en témoignent.

les enquêtes de conjoncture de l'INSEE

L'orientation va vers le développement progressif de collectes et de restitution de l'information par Internet, d'abord à titre expérimental sur le champ du commerce, puis en 2004 sur l'industrie et peut-être ensuite sur le champ du BTP.

b. Logement, Habitat et Urbanisme

Dans le cadre d'une Rencontre du CNIS organisée en octobre 2001 sur le thème « transports et aménagements urbains », des besoins d'information sur le champ de l'habitat avaient émergé, en particulier sur la connaissance de l'habitat existant en relation avec les politiques de renouvellement urbain et de mixité sociale.

Nous disposons d'outils importants pour obtenir des informations mieux localisées, avec à moyen terme la mise en place du recensement rénové de population et le développement de l'utilisation de sources administratives, notamment en partenariat avec la DGI.

Cependant, au-delà de ces outils, il n'y a pas, en ce qui concerne l'habitat, de sources systématiques permettant d'obtenir des informations localisées, si ce n'est sur la construction neuve et sur le parc locatif social. L'habitat privé ancien nécessite donc le développement d'un outil d'appréciation du marché à partir de l'acte notarié, comme nous l'avons déjà mentionné. C'est un objectif qui reste pertinent pour le prochain moyen terme, les bases de données construites n'étant pas encore exhaustives et ne permettant donc pas de recueillir une information fine et localisée. En ce qui concerne la Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction (DGUHC) notamment, la nouvelle étape de décentralisation entraîne également un besoin accru d'informations finement localisées.

Ces orientations peuvent être examinées par grands thèmes.

le suivi de la construction neuve

L'objectif est évidemment de progresser vers une meilleure exhaustivité du suivi des permis de construire. Il s'agit donc de veiller à la qualité de l'alimentation de la base de données SITADEL, l'impératif étant de ne pas régresser. De ce point de vue, certains risques peuvent apparaître, compte tenu des évolutions institutionnelles qui se dessinent. Pour maintenir un suivi pertinent de la construction neuve il faudra veiller à ce que l'alimentation de SITADEL ne souffre pas du nouveau partage des responsabilités relatives à l'instruction des permis de construire entre les communes et les DDE.

En ce qui concerne la diffusion des résultats sur la construction neuve, le SES confirme son objectif de standardisation des produits de diffusion et de mise à disposition aussi large que possible de la base de données sur Internet.

le marché des biens immobiliers

On doit ici considérer non seulement les logements, mais aussi investir sur le suivi des mutations dans le domaine des terrains et du non-résidentiel. Ce besoin a été fortement exprimé lors de réunions récentes de l'ONMI (Observatoire national des marchés de l'immobilier). Il s'agira alors de travailler sur les bases de données constituées à partir des actes notariés, en coopération avec l'administration fiscale et avec les chambres de notaire.

L'INSEE a notamment mené un partenariat avec les notaires qui a abouti aux indices de prix des logements anciens. La couverture totale de la métropole sera assurée en 2004. Les prix et les loyers feront également l'objet d'une analyse des relations pour un meilleur suivi de la dynamique des marchés immobiliers.

Pour le Ministère de l'Équipement, l'objectif de ce moyen terme consiste en une reconstruction d'un suivi localisé du marché du logement, en remplacement de l'enquête Existan qui ne couvre plus l'ensemble du territoire.

Pour la DGUHC, le dispositif mis en place avec la DGI pour le suivi de l'investissement locatif privé dans le cadre de la loi Besson n'a pas donné les résultats attendus. Un nouveau système de recueil des données devrait donc être mis en place dans le cadre du prochain programme.

le parc de logements

En ce qui concerne la description du parc de logements, l'INSEE commencera dès 2004 à préparer la prochaine enquête Logements, dont la collecte pourrait avoir lieu en 2006 ou 2007. Un nouveau tronc commun des enquêtes Ménages devrait être mis en place prochainement, et à cette occasion, on n'interrogera plus les ménages, mais plutôt ce que l'on appelle les unités de vie. Dans ce cadre, la DGUHC souhaite une meilleure prise en compte de la qualité du logement et de son environnement. La division logement produit chaque année les séries de parcs de logements en stocks et en flux ventilées par taille d'agglomérations pour les besoins du compte du logement. En 2004, des travaux méthodologiques seront menés pour tenter d'améliorer la qualité de ces séries, et à plus long terme, le nouveau recensement apportera une information fraîche chaque année permettant de les réviser en continu.

le parc locatif social

L'objectif de mieux coordonner le dispositif d'observation restera d'actualité dans le prochain moyen terme. Cela avait fait l'objet d'avis lors de la précédente réunion de la formation. Les dispositifs d'aide et la réglementation évoluent toujours rapidement, ce qui occasionne des difficultés de suivi. Cela rejoint ce qu'Yves ROBIN évoquait tout à l'heure à propos des méthodes de suivi des aides. Le Ministère de l'Équipement a récemment créé un comité de coordination pour superviser les différentes opérations de suivi du parc locatif social, notamment l'inventaire prévu par la loi SRU mais également les enquêtes sur le parc locatif social, sur l'occupation du parc locatif social et sur le supplément de loyer de solidarité. L'objectif est que chaque nouvelle mesure politique ne suscite pas de nouvel instrument statistique pour évaluer son impact. Il faut au contraire avancer dans la construction d'un système d'information, fondé sur la cohérence et la complémentarité des outils existants, afin de pouvoir faire l'économie de la création de nouvelles enquêtes.

les outils de synthèse

Les travaux de la commission des comptes du logement doivent s'orienter à moyen terme vers la consolidation du compte provisoire, élargir son champ aux aides et à l'investissement et compléter les analyses, notamment en termes de partage volume-prix de l'investissement.

En ce qui concerne le compte satellite du logement, dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finance, il sera mis en place des indicateurs de suivi et d'évaluation des politiques. La définition et le suivi de ces indicateurs pourraient être intégrés aux travaux de la commission des comptes du logement.

Enfin, il faut développer la richesse des bases de données statistiques et les outils de mise à disposition.

2.3- Débat

Patrick DUCHATEAU

Concernant les nomenclatures, les professions sont, comme vous le savez, très attachées à leur participation active aux travaux de redéfinition à horizon 2007. Nous sommes notamment très soucieux de ne pas avoir trop d'évasions dans le secteur du bâtiment aux frontières entre service et industrie.

Les résultats de l'EAE essaient maintenant d'extraire des chiffres d'affaires hors sous-traitance. Cette évolution est pour nous absolument indispensable, dans la mesure où il nous faut pouvoir disposer de chiffres sommables.

En ce qui concerne le champ de l'ICC, nous réitérons par ailleurs notre demande d'indices de prix subdivisés en quatre sous-secteurs, une offre entretien d'un côté et une offre logements de l'autre. Nous soulignons donc vos efforts en espérant qu'ils aboutiront à moyen terme.

Par ailleurs, il est important de tirer le meilleur parti des sources administratives, dont les sources fiscales. Néanmoins, il faut faire attention à la disparité des objectifs entre source fiscale et source statistique. Je me réfère là à l'exemple d'une entreprise qui nous a donné des chiffres de travaux à l'exportation complètement différents, dès lors que la finalité statistique et non fiscale de l'enquête lui a été précisée. En ordre de grandeur, la différence allait du simple au double.

Enfin, la mesure de l'activité pour les enquêtes conjoncturelles nous préoccupe. Faute de mieux, nous travaillons aujourd'hui sur les heures travaillées. Nous n'avons pas trouvé d'indicateur conjoncturel, notamment pour les petites entreprises, qui soit satisfaisant. Le chiffre d'affaires varie trop mensuellement pour être pertinent. Tout progrès méthodologique dans ce domaine serait donc grandement apprécié.

Bernadette WARET

Concernant la révision de la NAF, j'aurais souhaité qu'un point soit fait aujourd'hui, car nous n'avons aucune information sur les discussions actuellement menées au sein d'EUROSTAT. A ce sujet, les échos provenant des autres pays européens sont alarmistes.

L'analyse de la dimension groupe me paraît tout à fait intéressante. J'aurais aimé savoir s'il existait des documents où des références sur ce qui a été fait au SESSI dans le secteur automobile.

Enfin, j'ai une inquiétude concernant les contraintes européennes auxquelles nous sommes soumis. Nous rencontrons de plus en plus de difficultés dans l'exploitation des enquêtes de branche. Les délais sont aujourd'hui impossibles à tenir et les chiffres que nous fournissons ne sont donc pas du tout satisfaisants.

Michel HEBERT

Je vais répondre à la question de Monsieur DUCHATEAU sur la nomenclature. L'INSEE a la responsabilité de la répartition des entreprises entre les différents services enquêteurs. Nous avons été amenés, suite à la révision des nomenclatures, à transférer 160 entreprises de la construction vers l'industrie. Après un examen approfondi, trente d'entre elles ont réintégré le champ de la construction. Au total, ce sont donc 130 entreprises qui ont changé de champ, ce qui est tout à fait mineur.

En ce qui concerne les groupes, certains travaux très généraux vont être relancés sur l'appariement de l'enquête LIFI sur les liaisons financières avec d'autres sources. Pour dépasser la statistique descriptive que nous réalisons jusqu'à présent, nous avons l'ambition d'englober l'évolution des groupes. J'espère que cet objectif sera atteint en liaison avec les différents services statistiques. Plus précisément, l'INSEE et le SESSI essaient de mettre en place une analyse de fond des grandes entreprises. Si l'on envisage la structure d'un groupe comme Renault par exemple, une holding contrôle deux entreprises, Renault et Nissan, qui emploient l'ensemble du personnel. Chaque usine est ensuite elle-même une entreprise qui possède murs et machines mais ni personnels ni capitaux (situés en amont), ni circuits de vente de ses produits (situés en aval). En collaboration avec ces

grandes entreprises, nous tentons donc de remodeler ces entreprises pour qu'elles correspondent au sens économique du terme. Nos discussions avec Peugeot ont ainsi abouti, ce qui est presque le cas pour Renault. Nous allons également lancer le même processus avec Accor, dans une démarche encore plus ambitieuse puisqu'elle s'attaque à une véritable nébuleuse qui englobe entre autres Novotel, Sofitel, et tout un ensemble de marques jusqu'à Formule 1. Dans ce cadre, nous élaborons en fait la doctrine tout en progressant dans cette démarche, que nous limiterons à quelques dizaines d'entreprises de ce type. C'est une initiative qui a déjà été menée à l'étranger et nous essayons de nous caler sur les modèles européens existants.

Alain KERGALL

Qui sont les demandeurs d'une telle démarche ? Quels en sont les objectifs ?

Michel HEBERT

Reprenons l'exemple de Renault : si nous étions amenés à classer les entreprises sans les remodeler, nous aurions la holding dans les services. Renault serait classée comme une société de services fournissant du personnel. Les usines du groupe seraient classées dans les petites entreprises artisanales puisqu'elles n'ont pas de salariés. Elles ne seraient donc interrogées que par sondage tous les quatre ans au taux d'un vingtième. Le reste serait classé dans le commerce. Il y a bien là des aberrations complètes. Il faut alors retrouver un sens économique, ce que l'on ne peut faire qu'avec l'entreprise, de manière à classer les entités dans le bon secteur et à avoir une comptabilité nationale et des enquêtes cohérentes. Ce n'est que de cette façon que notre information sera intelligible pour nos partenaires, notamment pour les chefs d'entreprise qui doivent se retrouver dans notre travail. Les grandes sociétés d'études avec lesquelles nous travaillons, que ce soient PriceWaterhouse, KPMG ou Salustro, doivent pouvoir également comprendre ces chiffres. Il s'agit donc d'une demande prégnante provenant à la fois du MEDEF, des sociétés d'études et de l'ensemble de l'administration.

Michel EURIAT

Les prix à la production ne couvrent actuellement que le logement, soit deux des quatre parties décrites par Monsieur DUCHATEAU : le neuf avec l'ICC, et l'entretien-amélioration avec l'IPEA. Compte tenu de l'état actuel des travaux, l'orientation retenue dans le cadre du futur règlement européen tend vers une couverture limitée à la partie construction neuve. Je pense que sur le plan économique, la couverture de tous les plans est souhaitable. Cela dit, il nous est difficile de négocier l'introduction des prix à la production – l'ICC en France – pour la construction neuve, dans la mesure où elle pose d'énormes problèmes aux autres Etats membres. Reste que sur les deux volets manquants, l'un est en cours d'intégration, et l'autre est inscrit au prochain moyen terme. Si les demandes européennes se font alors plus complètes, nous sommes déjà prêts en ce qui concerne l'entretien-amélioration.

Les travaux publics ont été évoqués dans le projet de règlement et, à l'instar de la position expliquée par Michel BARGE concernant le prochain moyen terme, écartés au niveau européen pour l'instant.

Par ailleurs, les enquêtes de branche correspondent à la fois aux indices de production et aux indices d'entrées de commandes. Ces derniers sont envoyés à EUROSTAT depuis la fin de l'année 2002. Vous avez pu constater que nous ne les publions pas, étant donné que des questions sur la façon de les interpréter et sur leur signification demeurent. Cela pose également la question des enquêtes de branche uniquement fondées sur la variable « heures travaillées ». Nous allons donc engager des travaux, en nous appuyant sur les chiffres d'affaires recueillis dans le cadre de la TVA, pour procéder à un état des lieux approfondi sur notre analyse d'entrée de commandes, dans le secteur du BTP et surtout dans le secteur de la construction où les évolutions sont véritablement difficiles à interpréter.

Concernant ces enquêtes, la question des délais, effectivement très fortement réduits, a également été soulevée. Nous avons l'habitude de publier en même temps les données relatives à la production de la construction et à la production industrielle. De fait, les délais pour la production de la construction sont un peu moins contraignants, même s'ils le deviennent progressivement davantage. Nous pouvons envisager, surtout lorsque nous publierons les indices d'entrées de commandes dans le BTP, de peut-être en retarder la publication pour améliorer les données. Je prends en tout cas note de votre demande qui sera mise en œuvre si les délais relatifs au secteur industriel deviennent impossibles à tenir pour le secteur de la construction.

Bernadette WARET

Il serait intéressant de pouvoir disposer d'un planning de sortie de la publication. La date de remise n'est pas toujours la même d'un mois sur l'autre.

Michel EURIAT

Cette publication, qui est la même que pour l'industrie, est tout de même annoncée quatre mois à l'avance. Les délais de sortie des indices sont donc publiés et il suffit alors d'effectuer un compte à rebours. Le délai qui nous est nécessaire est toujours à peu près le même.

Patrick DUCHATEAU

Concernant le reclassement des entreprises, je précise que mon propos n'était pas relatif à 2003 mais bien à 2007. Nous avons connaissance des chiffres de l'évasion en 2003, qui ne correspondaient toutefois qu'à des entreprises de plus de vingt salariés et à des critères bien définis qui ne sont pas les mêmes que ceux qui seront retenus pour 2007.

Jean-Pierre PUIG

Nous n'avons pas fait de point précis sur les nomenclatures, l'ordre du jour étant déjà assez chargé. Telles que se déroulent les négociations, notamment dans vos secteurs, il n'y a pas d'inquiétude particulière à avoir. Tant dans les critères de classement, par l'utilisation de la valeur ajoutée et d'autres critères, que dans l'identification de secteurs globaux (bâtiment, construction, etc.), les positions que nous défendons recueillent un écho plus favorable que prévu.

Yves ROBIN

J'ai même l'impression que les positions arrêtées en commun dans un très large consensus entre les fédérations professionnelles et l'administration ont été bien accueillies, y compris dans le détail. La meilleure identification des activités de bâtiment et de travaux publics n'a ainsi pas été rejetée. Cela pose évidemment un certain nombre de problèmes, les techniques de construction n'étant pas toujours les mêmes d'un pays à l'autre.

Il est également probable que l'on aille vers une acception plus large du secteur de la construction, qui engloberait un certain nombre de « donneurs d'ordres » qui ne sont aujourd'hui pas classés dans ce secteur. Cela pourrait être par exemple le cas des professions de promotion immobilière. Sauf erreur de ma part, il est cependant un peu trop tôt pour faire un premier point, puisque nous n'en sommes qu'au début des négociations avec l'ONU et EUROSTAT.

Par ailleurs, j'ai une question plus générale concernant le statut de ces indications dont nous débattons, qui sont appelées « orientations » du programme statistique à moyen terme. En tant que chef de service, j'espère qu'il ne s'agit bel et bien que d'orientations et pas d'une esquisse de programme. Pour dire les choses clairement, il nous sera impossible de réaliser l'ensemble de ces objectifs sur la période 2004-2008. Démarche inhérente à ce type d'exercice, nous avons essayé de solliciter des positions assez ambitieuses. Aujourd'hui, on peut raisonnablement anticiper, au mieux, la réalisation de 50 à 80 % de ces propositions, étant donné que nous n'en aurons pas les moyens et que les gains de productivité ne suffiront pas à compenser ce manque. S'il s'agit d'autre chose que des déclarations d'intention, il est peut-être opportun de s'exprimer sur nos priorités, d'autant plus qu'il m'a été clairement signifié qu'aborder la question des moyens n'était pas « politiquement correct ».

Jean-Pierre PUIG

L'exercice vise effectivement à évaluer les attentes et les besoins. Ceux-ci ne sont effectivement pas forcément cohérents avec les moyens dont nous disposons, mais notre processus est progressif. A son issue, lorsque nous procéderons à la synthèse de nos travaux, il faut que nous puissions identifier clairement ce qui relève du noyau dur de nos recommandations et, à l'inverse, les ajustements secondaires réalisables en fonction des moyens disponibles. Il y a là clairement des priorités à dégager et à préserver, quelles que soient les orientations budgétaires. Il nous faut les aborder lors de nos discussions.

Par ailleurs, comme il s'agit d'exprimer dans ces avis des besoins, il n'est effectivement pas d'usage de plaider à chaque fois pour de plus amples moyens. Sans cela, le CNIS pourrait être utilisé comme une tribune qu'il n'a pas vocation à être. Néanmoins, cela ne veut pas dire que le CNIS n'intervient pas dans ces discussions. D'autres services statistiques se sont fait l'écho des préoccupations budgétaires exprimées par Yves ROBIN. Dans cette perspective, le directeur de l'INSEE a écrit au directeur du budget pour attirer son attention sur les risques pesant sur le système statistique public, alors que le vice-président du CNIS va entreprendre la même démarche auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, président du CNIS, au nom de l'ensemble du bureau.

Alain KERGALL

J'ai noté avec intérêt le processus de sédimentation successive mis à jour dans la présentation du suivi des avis. En d'autres termes, chaque nouvelle mesure administrative aboutit à la création d'un nouvel outil statistique pour en mesurer l'effet. Si cette formation voulait faire œuvre utile, elle peut adopter deux approches possibles : à moyens constants, elle peut soit souligner ce qu'il est possible de faire pour aller dans le sens de ces orientations, ou bien, toujours à moyens constants, s'attacher à énumérer les dispositifs qu'il faut supprimer. Il nous faut en effet, sans mettre en cause l'essentiel de l'action, prendre la mesure de la limitation des budgets pour dégager les véritables priorités.

Yves ROBIN

C'est une perspective plutôt optimiste. Un service comme le mien s'est vu réduire ses budgets de fonctionnement de 30 % en un an et supprimer tous ses reports de crédits. En somme, ses moyens ont été réduits de 50 %. Les crédits d'études ont été réduits de 100 %, et les effectifs sont en forte diminution. La question n'est donc plus de savoir ce qu'il faut supprimer à la marge, mais bien de déterminer ce que l'on entend sauvegarder.

Alain KERGALL

Je ne sais pas de quelle manière les questions doivent être posées au sein de cette formation.

Yves ROBIN

L'année 2003 est probablement une année assez difficile, mais les perspectives pour l'année 2004 et la suite ne sont pas meilleures. Dans cette optique, les démarches entreprises par le directeur de l'INSEE et le bureau du CNIS et celles que nous menons auprès de notre autorité sont importantes. Cependant, l'action du gouvernement actuel, qui devrait porter sur une large partie de la période du programme statistique à moyen terme, demandera des efforts conséquents au système statistique public en termes d'économies de moyens. Dans ces conditions, il me semble qu'au-delà de nos plaidoyers, nous avons l'obligation de déterminer nos priorités, voir d'envisager des suppressions.

Alain KERGALL

Il nous faut faire confiance à Carla SAGLIETTI pour résumer dans les projets d'avis la problématique soulevée par Yves ROBIN.

Philippe CHOFFEL

En ce qui concerne la méthode de construction de nos avis, afin d'être exhaustif notamment au moment des choix et de l'élaboration des priorités, doit-on reporter à la réunion du 25 juin sur la statistique régionale et locale tous les débats relevant de l'information localisée ? Un nombre conséquent des avis de la période 1999-2003 portait sur ce thème et, si de nombreux progrès ont été réalisés, beaucoup reste à faire.

Carla SAGLIETTI

Je vais revenir sur le processus d'élaboration du programme à moyen terme. Trois rencontres ont été organisées, comme l'a rappelé Alain DESROSIERES en début de séance. Elles ont pour objectif de recueillir, au-delà des utilisateurs habituels du CNIS qui assistent aux formations, les besoins de cercles plus larges d'utilisateurs. Les réunions de formation comme celle d'aujourd'hui permettent ensuite d'intégrer ce qui a été dit lors de ces rencontres dans une première version de projet d'avis sur le moyen terme. Concernant cette formation en particulier, de nombreux sujets seront effectivement abordés lors de la réunion du 25 juin. C'est pourquoi nous avons prévu des réunions inter-formation au mois d'octobre pour, d'une part, que les services producteurs puissent présenter à ce moment-là non plus des orientations mais un projet de programme à moyen terme et, d'autre part, pour adopter un projet définitif d'avis pour le moyen terme, qui sera ensuite présenté pour adoption par le Conseil le 9 décembre. Ce processus itératif passe ainsi par l'envoi à tous les membres des comptes-rendus de nos séances de formation et des projets d'avis. Tout commentaire pourra être exprimé soit par écrit par le biais du secrétariat général du CNIS, soit lors des séances inter-formation du mois d'octobre, de façon à finaliser ce projet d'avis. Le projet d'avis d'aujourd'hui n'est donc qu'une première version, sur laquelle vous pouvez réagir.

Enfin, un projet d'avis général reprendra les avis transversaux ou les avis formulés par plusieurs formations. Il pourra également y avoir des avis propres à toutes les formations de statistiques d'entreprise.

Yves ROBIN

Il me semble qu'a été exprimé à plusieurs reprises dans cette formation, et notamment à travers l'intervention de Philippe CHOFFEL, le besoin d'une information finement localisée mais aussi d'une certaine harmonisation des découpages géographiques, ce qui n'est pas sans lien avec notre domaine de l'équipement, du logement et de l'urbanisme. Le système statistique public est aujourd'hui de plus en plus capable de fournir ces données finement localisées, ce qui pose des problèmes de fiabilité et surtout de confidentialité. Ces derniers ont été traités au cas par cas de façon convenable et les esprits semblent aujourd'hui mûrs pour admettre une assez large circulation des informations. Cependant, certains problèmes de mise en œuvre restent inextricables. Par exemple, la politique de la ville se fonde sur des découpages en quartiers liés à ses problématiques spécifiques, alors que l'INSEE a adopté des définitions d'Iris et que les administrations comme la DGI ou les DDE ont l'habitude de raisonner sur la base du cadastre. Il y a là un problème fondamental d'utilisation des données : la section cadastrale n'inclura ainsi pas les données du recensement. Si tout le monde en est d'accord, c'est sans doute un domaine sur lequel nous pourrions émettre un vœu en vue d'une meilleure harmonisation et ce d'autant plus qu'à partir de 2008 seront publiées les données du recensement dans sa forme renouvelée.

III - PROGRAMME 2004

3.1- Suivi des avis 2003

Michel BARGE

Lors de notre précédente réunion sur le programme 2003, six avis avaient été formulés.

Avis n°1

Dans son premier avis, le Conseil souhaitait que l'INSEE et le Ministère de l'Équipement puissent dégager les moyens pour conserver et si possible améliorer la pertinence et la lisibilité de l'indice du coût de la construction. Depuis, les travaux de consolidation se sont poursuivis. Les pistes d'approfondissement méthodologiques ont notamment été présentées. Ces travaux devraient aboutir en 2004. L'INSEE poursuivra notamment sa réflexion sur une nouvelle méthode de suivi de l'évolution des prix de la maison individuelle, dite standardisée. Les premières investigations ont eu lieu lors de visites à l'UNCMI (Union nationale des constructeurs de maisons individuelles) et ont confirmé qu'un tel objectif était envisageable. Du côté du service statistique du ministère de l'équipement, les travaux concernent l'idée de scinder les lots de marché entre ceux pour lesquels on continuerait de travailler avec le métrage au prix de l'année de base, et ceux pour lesquels – on pense au second œuvre de finition – on pourrait s'orienter vers le suivi de prestations types, à l'image de ce que l'on effectue pour l'IPEA. Enfin, le dernier chantier concerne les constructions ayant fait l'objet de la signature d'un marché global, et non d'un marché par lots, pour lesquelles nous explorons la piste du recueil des métrés d'exécution auprès d'entreprises « générales ». Sur ce champ, l'objectif est d'alléger la charge de travail des métresseurs.

Avis n°2

Le second avis était relatif à la révision des nomenclatures d'activité à horizon 2007. Le Conseil souhaitait vivement que lors des négociations internationales l'INSEE puisse défendre d'une part une position permettant de donner au critère de valeur ajoutée une place prépondérante dans le classement des unités selon leur activité principale, et d'autre part une position sur la segmentation du secteur de la construction. Sur ces deux points, la concertation que le ministère de l'équipement a conduite avec les fédérations professionnelles a permis d'aboutir à un accord large à la fois sur les critères de classement et les propositions de segmentation. L'INSEE a donc retenu le critère de la valeur ajoutée pour les négociations internationales. Par ailleurs, Yves ROBIN l'a évoqué, la segmentation entre bâtiment et travaux publics a également été retenue.

Avis n°3

Dans le troisième avis, le Conseil notait avec intérêt l'effort de constitution de la base de données sur les politiques territoriales de l'État. Cet outil doit notamment fournir une vision cohérente des données permettant le suivi de la mise en œuvre de la loi SRU. Depuis notre précédente réunion, le travail commun des administrations concernées, notamment la DATAR, la DGCL, la DGUHC et la DIV, a abouti fin 2002 à la constitution de cette base de données, dont la mise à jour pour 2003 sera achevée le 31 mai.

Avis n°4

Dans son quatrième avis, le Conseil soulignait l'intérêt du contenu des sources administratives sur les logements et leurs occupants, en ce qui concerne notamment les sources fiscales et les sources des Caisses d'Allocations Familiales. Il encourageait les administrations concernées à poursuivre leurs efforts, afin d'améliorer les conditions d'accès à ces sources à des fins de connaissance statistique. Au sein du Ministère de l'Équipement, après une phase d'évaluation de la qualité des variables du fichier Filocom et de leur cohérence avec d'autres données, issues notamment du recensement de population, le SES s'est attaché à mieux définir les conditions de mobilisation et l'apport des données fiscales dans le cadre des études locales sur l'habitat. Les travaux sont en cours, par exemple sur le thème de la mixité sociale. Des publications ont été faites dans nos notes de synthèse, en plus de publications méthodologiques.

Avis n°5

Le cinquième avis du Conseil encourageait le Ministère de l'Équipement à poursuivre ses efforts en vue d'améliorer l'articulation entre les différentes opérations qu'il réalise sur le parc locatif social. Nous

avons déjà évoqué un certain nombre de travaux, portant notamment sur l'urbanisation du système d'information.

Avis n°6

Dans son sixième avis, le Conseil souhaitait que le Ministère de l'Équipement puisse finaliser son objectif de reconstruction d'un suivi statistique annuel mieux localisé des mutations de logements anciens, en s'appuyant sur les projets de constitution de bases de données par la DGI, notamment la base nationale de données patrimoniales. Cette démarche s'inscrit donc dans le calendrier de mise en œuvre de son projet par la DGI. Elle devrait aboutir d'ici 2005.

3.2- Examen des avant-projets 2004

Michel BARGE

Les avant-projets de programme pour 2004 concernent à la fois la statistique d'entreprise et le domaine du logement et de l'urbanisme. Je les évoquerai par service producteur.

a. La statistique d'entreprise

La division des enquêtes de conjoncture de l'INSEE

Elle va mettre en œuvre en 2004 le traitement par Internet de ses enquêtes. Cette démarche, certes progressive, pourrait néanmoins toucher les secteurs du bâtiment et des travaux publics dès la fin de l'année 2004. Quelques reformulations mineures auront probablement lieu suite à des demandes européennes.

Le département de l'industrie et de l'agriculture de l'INSEE

Pour ce département, les travaux de statistiques et d'études sectorielles seront développés, notamment en ce qui concerne les travaux méthodologiques relatifs à l'ICC en partenariat avec la Direction des Affaires Economiques Internationales (DAEI) du Ministère de l'Équipement.

Le service statistique du Ministère de l'Équipement

Le service statistique du Ministère de l'Équipement a publié l'indice synthétique de l'IPEA en juillet 2002. Nous poursuivons les évolutions méthodologiques décidées par le comité de pilotage, en particulier dans la mise en œuvre de la stratégie de collecte pour les petites entreprises. Nous avons également l'ambition de mettre en place un calendrier officiel de publication pour cet indicateur.

Dans le cadre de l'EAE pour le secteur de la construction, nous mettrons en œuvre en 2004 pour la troisième fois la stratégie d'allègement de la charge pour les entreprises de moins de dix salariés et nous envisagerons la possibilité de l'étendre aux entreprises de moins de vingt salariés. Dans le contexte actuel de réduction de nos moyens, il n'est cependant pas garanti que nous y parvenions. Par ailleurs, le dispositif de publication de l'EAE devrait évoluer.

L'enquête associée sur l'entretien-amélioration sera de nouveau conduite en 2004. L'objectif est de la réaliser tous les quatre ans pour re-pondérer les familles de travaux dans le cadre de l'IPEA.

b. Habitat, Logement et Urbanisme

La division logement de L'INSEE

Pour la division logement de l'INSEE, l'année 2004 verra le passage en collecte informatisée de l'enquête Loyers et Charges, qu'Alain JACQUOT nous présentera tout à l'heure pour en demander le renouvellement de l'avis d'opportunité.

Les indices de prix réalisés en collaboration avec les notaires devraient couvrir l'ensemble de la France métropolitaine. Seule la grande couronne restait en phase d'estimation.

En ce qui concerne l'enquête logements de 2002, nous sommes actuellement en pleine phase d'exploitation. Des études seront réalisées de manière assez intensive par l'ensemble des partenaires et rassemblées dans un numéro spécial d'*Economie & Statistiques*.

En 2004, l'INSEE commencera à travailler sur la prochaine enquête logement, notamment avec les membres du comité d'exploitation de l'enquête 2002.

Par ailleurs, la division logement produit des séries de stocks et de flux de parcs de logements pour le compte satellite. En 2004, les méthodes d'élaboration de ces séries seront approfondies, en particulier par la mobilisation de sources administratives dont Filocom.

Le service statistique du Ministère de l'Équipement

En ce qui concerne le suivi statistique de la construction neuve, notre intention est de mettre plus largement à disposition sur Internet la base de données SITADEL. L'un de nos projets en voie de concrétisation devrait ainsi permettre la consultation de données de construction neuve par commune et par regroupement de communes au sein des départements. Dans le cadre de la mise en place d'un espace réservé à des abonnés, il y aura également la possibilité d'effectuer des requêtes en ligne afin d'obtenir des séries statistiques sur mesure.

Par ailleurs, l'objectif de la DGUHC sera de consolider le lien entre l'enquête parc locatif social et l'inventaire SRU, et d'intégrer d'éventuelles évolutions réglementaires. Plus généralement, les contacts entre le service statistique et la DGUHC seront renforcés, de manière à mieux gérer les opérations de collecte et à alléger la charge des gestionnaires. La délégation interministérielle à la ville (DIV) désire enrichir son site cartographique essentiellement centré sur les zones urbaines sensibles (ZUS) avec les données de l'enquête PLS. Cela nous permettra d'améliorer la localisation du parc locatif social. Enfin, nous souhaitons réexaminer avec les représentants des organismes gestionnaires d'habitations à loyer modéré (HLM) le statut de l'enquête parc locatif social, pour la replacer dans le cadre de la loi de 1951 et travailler sur la diffusion des données dans le cadre des règles du secret statistique.

S'agissant du marché du logement, il n'y a que peu d'évolutions concernant l'enquête sur la commercialisation des logements neufs, dans sa méthode et dans son champ. En revanche, la discussion avec la Fédération Nationale des Promoteurs Constructeurs (FNPC) est engagée pour travailler sur la possibilité de diffuser des informations plus finement localisées. Dans le cadre des propositions du groupe de travail du CNIS sur le secret statistique en matière d'entreprise, on s'oriente vers l'idée de diffuser des informations que la profession considère comme publiques permettant de décrire un programme (nombre de logements, taille des logements, etc.), tel que la profession l'utilise à des fins publicitaires. Nous souhaitons présenter cette démarche au comité du secret dans le courant de l'année.

Dans le cadre des travaux liés à la commission des comptes du logement, la priorité est donnée à l'intégration des résultats de l'enquête logement 2002, permettant de revoir les estimations de loyers imputés. Testée en 2002, l'expérience de production et de diffusion de résultats provisoires, en ce qui concerne notamment les dépenses courantes, pourrait être consolidée et élargie. Enfin, dans le cadre du protocole avec la DGI concernant l'opération Filocom, la seule nouveauté concerne une méthode de confidentialisation des données, visant au respect des règles du secret fiscal.

L'enrichissement de GEOKIT sera poursuivi par l'intégration de données d'origines fiscales ou en provenance des caisses d'allocations familiales (CAF).

Pour ce qui relève de la DGUHC, l'inventaire des logements sociaux dans le cadre de la loi SRU a déjà été évoqué. La troisième enquête sur l'occupation des logements sociaux (enquête OPS), réalisée en 2003, sera exploitée en 2004.

Marie-Pierre GRIMA

En théorie, cela sera fait pour le 31 décembre 2003.

Michel BARGE

En ce qui concerne la base de données sur les politiques territoriales de l'Etat, la mise à jour est-elle prévue sur un rythme annuel ?

Marie-Pierre GRIMA

C'est le cas, pour le moment, en ce qui concerne la DGUHC. Pour les autres partenaires, l'actualisation est faite sur une base semestrielle.

3.3- Examen des projets d'enquête

Indices de prix des travaux d'entretien-amélioration des logements (IPEA)

Guy ENJALBERT

Nous soumettons à l'avis d'opportunité notre opération, déjà bien entamée, sur l'indice IPEA, qui a déjà reçu des avis d'opportunité sous des formes variées à plusieurs reprises. Le projet vise à établir un indice pour neuf familles de travaux dans des logements existants, en plus d'un indice synthétique. Le principe méthodologique consiste en un recueil trimestriel des prix pratiqués par des entreprises pour des prestations représentatives de leur activité, définies lors d'une première visite par enquêteur. Le panel est interrogé régulièrement quant à la pertinence de cette définition. Son renouvellement intervient pour l'instant par cinquième, mais le comité de pilotage s'est prononcé pour un renouvellement par tiers. L'interrogation de 1 100 entreprises correspond à 3 600 relevés par trimestre. Le projet est en place depuis 1992. La publication intervient dans un délai de 90 jours, soit avant le terme du trimestre pour lequel les entreprises ont été interrogées.

En association avec de dispositif, l'enquête réalisée tous les quatre ans sur l'entretien-amélioration permet une pondération de nos données, et donc la production d'un indice synthétique.

Alain KERGALL

Nous sommes en accord avec cet « avis d'opportunité ».

La Formation « Urbanisme, équipement, logement » émet un avis d'opportunité favorable sur l'enquête Indices de prix des travaux d'entretien-amélioration des logements (IPEA).

Enquête nationale sur les loyers et les charges

Alain JACQUOT

Je sollicite de votre part le renouvellement de l'avis d'opportunité pour cette enquête, qui permet de calculer l'indice des loyers. Celui-ci entre dans la composition de l'indice des prix à la consommation. Cette enquête est la seule qui permette de mesurer les loyers au niveau national, sur une base trimestrielle. Réalisé sur un échantillon de 8 500 logements, son dispositif n'est pas trop complexe. Pour information, son contexte organisationnel est quelque peu perturbé. Il s'agit en effet de la dernière enquête auprès des ménages qui ne s'opère pas en collecte informatisée. Cette transition sera effectuée mi-2004.

Yves ROBIN

La Corse et les DOM ne sont pas couverts par cette enquête. Est-ce dû à des raisons techniques ou à des questions de principe ?

Alain JACQUOT

Il y a effectivement des difficultés en ce qui concerne la Corse, en raison du différentiel de prix par rapport à la métropole. Pour obtenir des résultats satisfaisants, il nous faudrait un échantillon important en Corse, qui représenterait donc une part importante des 8 000 ménages du dispositif d'ensemble. L'exclusion des zones rurales est, quant à elle, justifiée par des considérations liées au coût de collecte. L'enquête ne porte donc que sur des foyers urbains et ses résultats sont ensuite corrigés.

Alain KERGALL

L'enquête porte sur les loyers et les charges ?

Alain JACQUOT

Jusqu'à maintenant les charges étaient peu exploitées. Or j'ai pu constater lors de réunion du Conseil National de l'Habitat que la question des charges était récurrente. *A priori*, notre dispositif doit fournir des données sur ce sujet, à la fois en termes de niveau et d'évolution.

Alain KERGALL

Ces deux éléments sont-ils envisagés séparément ?

Alain JACQUOT

Tout à fait. En principe, nous sommes en mesure de distinguer les loyers hors charges et les charges locatives.

Vincent THOLLON-POMMEROL

Le texte indique que « le répondant ne reçoit pas les résultats de l'enquête ». Cette formulation pourrait suggérer qu'il n'y a pas de diffusion prévue et pas d'autre exploitation que l'intégration de l'indice des loyers. Qu'en est-il ?

Alain JACQUOT

Nous avons réfléchi à la possibilité d'analyser conjointement, d'un point de vue conjoncturel, les séries de prix des logements anciens provenant des indices construits en coopération par les notaires et l'INSEE et les séries de loyers provenant de cette enquête.

Alain KERGALL

La formation donne donc son accord.

La Formation « Urbanisme, équipement, logement » émet un avis d'opportunité favorable sur l'enquête nationale sur les loyers et les charges.

Alain KERGALL

Je tenais par ailleurs à vous faire mes adieux. Je suis président de cette formation depuis plus de dix ans, et il convient de lui donner un nouvel élan. Il faut également qu'elle soit plus ouverte. Je remercie les professionnels présents qui représentent chacun des secteurs. Je vous remercie également tous pour la richesse de nos échanges sur la statistique. Je souhaite à mon successeur de réussir dans ses fonctions.

Jean-Pierre PUIG

Au nom de la formation, je tenais à vous remercier pour ces années de présidence de la formation « Urbanisme Equipement Logement ». Pour atteindre l'équilibre nécessaire entre technicité des débats et expression des priorités, il faut à la fois un certain doigté, de l'expérience, et la faculté de rassembler les professionnels. Pour tout ceci, je vous remercie.

* * *

*

Adoption du compte rendu

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat du CNIS **avant 8 septembre 2003**. Ces modifications seront prises en compte dans le rapport annuel d'activité 2003.

DOCUMENTS PREPARATOIRES

- Bilan du programme à moyen terme 1999-2003
- Avis sur les programmes à moyen terme 1999-2003
- Orientations du programme à moyen terme 2004-2008
- Avis sur les programmes statistiques 2003
- Avant-projets de programmes statistiques 2004

AVIS D'OPPORTUNITE

- ❖ Enquête Indices de prix des travaux d'entretien-Amélioration des logements (IPEA)
- ❖ Enquête nationale sur les loyers et les charges

Paris le 30 juillet 2003 - N° 274/D130

AVIS D'OPPORTUNITE

Indices de prix des travaux d'entretien-amélioration des logements (IPEA)

Programme : 2003

Emetteur : Ministère de l'équipement, des transports et du logement du tourisme et de la mer (SES)

Au cours de sa réunion du 28 mai 2003, la formation Urbanisme, équipement, logement du CNIS a examiné le projet d'enquête en référence.

L'enquête a pour objectif la mesure trimestrielle de l'évolution des prix des travaux d'entretien amélioration de logements. Les travaux d'entretien-amélioration ont pris une part importante dans l'activité du bâtiment en particulier dans le domaine du logement. L'objectif de ce dispositif est de construire des indices partiels, par famille de travaux (neuf familles) et un indice synthétique pour mesurer l'évolution des prix de l'ensemble des travaux d'amélioration-entretien des logements.

Il n'existait dans le secteur de la construction qu'un seul indice de prix, celui de l'indice du coût de la construction neuve de logements (ICC). Sur le champ des logements dont l'entretien-amélioration constitue légèrement plus de la moitié du chiffre d'affaires, il complète l'ICC.

Les principaux thèmes abordés sont les relevés des prix de prestations-représentatives de travaux d'entretien-amélioration. Ces prestations sont définies par chaque entreprise lors de la visite d'un enquêteur et avec son aide. Une entreprise peut définir plusieurs prestations représentatives.

Les unités enquêtées en phase préparatoire sont des entreprises effectuant des prestations classées dans la division 45 (travaux de construction de la NAF) et plus précisément dans les 12 classes de la NAF 700 où l'on trouve celles susceptibles de réaliser des travaux d'entretien amélioration. Les entreprises retenues pour les phases suivantes ont une activité régulière d'entretien amélioration de logements en France métropolitaine, à titre principal ou secondaire. Afin d'assurer la robustesse et la qualité des indices par famille de travaux, il est essentiel qu'au moins 120 entreprises soient régulièrement enquêtées dans chaque famille, ce qui correspond au relevé d'environ 400 prix par trimestre et par famille, soit pour les 9 familles de travaux, environ 1100 entreprises et 3600 relevés trimestriels.

Le dispositif de collecte comporte 3 phases :

- une enquête préalable par voie postale,
- un entretien de face à face avec un enquêteur du réseau,
- l'interrogation trimestrielle d'une durée de 5 ans (ce délai sera, à terme, ramené à trois ans).

La phase initiale de constitution de l'échantillon (pour le renouvellement par cinquième) a lieu chaque année au printemps pour l'ensemble des familles. Les relevés de prix sont trimestriels.

C'est le Service économique et statistique qui réalise la collecte.

Pour la première phase, la réponse à l'enquête postale requiert de la part de l'entreprise de 5 minutes à 20 minutes selon le rôle dans l'entreprise de la personne répondante et selon que l'entreprise réalise ou non des travaux d'entretien amélioration de logements. Ensuite, un entretien a lieu pour définir les prestations représentatives. Cet entretien peut durer une heure. Enfin, pour les relevés trimestriels de prix, la durée de réponse est en gestion courante d'environ 5 minutes et au maximum de 10 minutes.

Un groupe de pilotage a été mis en place à l'origine du projet en 1992. Il était composé de membres de l'administration, de représentants des organisations professionnelles et de spécialistes du domaine : Ministère de l'équipement, Insee, FFB et Capeb, Anah, CSTB.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris le 30 juillet 2003 - N°275/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête nationale sur les loyers et les charges

Programme : 2003

Emetteur : INSEE

Direction des Statistiques démographiques et sociales

Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages.

Division Logement

Au cours de sa réunion du 28 mai 2003, la formation Urbanisme, équipement, logement du Cnis a examiné le projet d'enquête en référence.

Cette enquête a pour objectifs de mesurer trimestriellement l'évolution des loyers, d'intégrer cette évolution à l'indice des prix à la consommation et d'analyser les modifications du parc locatif : statistiques sur les caractéristiques physiques du logement, les locataires, les loyers et les charges locatives. L'enquête nationale « Loyers et charges » est la seule source d'information permettant de mesurer l'évolution des loyers chaque trimestre au niveau national.

L'enquête existe depuis 1955 dans l'agglomération parisienne et sur l'ensemble du territoire depuis 1958. Il s'agissait d'une demande ministérielle, faisant partie intégrante de la construction de l'indice des prix à la consommation.

Les thèmes abordés sont : les caractéristiques de l'immeuble, du logement (dont les éléments de confort) ; les informations sur le mode de location et les aides perçues ; les montants des loyers et des charges ; les principales données sociodémographiques concernant le locataire.

8500 logements sont enquêtés chaque trimestre.

Le champ de l'enquête est l'ensemble des résidences principales de France métropolitaine, hormis la Corse, situées dans des unités urbaines, louées vides, dont l'usage essentiel est l'habitation.

L'enquête n'est pas réalisée dans les communes rurales.

La collecte est effectuée en janvier, avril, juillet et octobre dans toutes les régions de France métropolitaine sauf la Corse. La collecte est organisée par les directions régionales de l'Insee.

Chaque logement est enquêté 8 trimestres consécutifs. La première enquête est réalisée par visite et les autres par téléphone (sauf impossibilité). L'entretien dure entre 15 et 30 minutes.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

POUR INFORMATION

AVIS D'OPPORTUNITÉ

ÉMIS PAR LA FORMATION

INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, ÉNERGIE

LE 6 JUIN 2003

Paris, le 6 juin 2003 n° 193/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête dans l'artisanat du bâtiment : situation et perspectives dans l'artisanat

Programme : 2004

Émetteur : INSEE - Direction des Études et Synthèses Économiques - Département de la conjoncture
- Division des enquêtes de conjoncture.

L'enquête trimestrielle dans l'artisanat du bâtiment : situation et perspectives dans l'artisanat a été présentée à la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie au cours de la réunion du 6 juin 2003. Elle a fait l'objet d'une information à la formation Urbanisme - Equipement - Logement du 28 mai 2003.

Cette enquête, réalisée en France depuis 1990, a pour objectif de fournir des informations précoces sur l'évolution de l'artisanat du bâtiment, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme de l'activité des artisans du bâtiment.

L'enquête de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment a pour objet de transcrire l'opinion des artisans du secteur sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Cette opinion est retracée au moyen du suivi de la production elle-même et de variables qui lui sont liées telles que l'évolution des effectifs. Les chefs d'entreprise fournissent également leur opinion sur leurs investissements et leur trésorerie. Ainsi, l'enquête de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment permet de connaître la tendance de l'activité de chaque secteur faisant partie du champ de l'enquête, mais également les explications de cette tendance, ce qui est fondamental si on veut essayer d'en anticiper les évolutions dans un futur proche.

L'enquête est réalisée par sondage stratifié (par secteur et taille d'entreprises) auprès d'environ 2 000 entreprises d'au plus 10 salariés travaillant dans la construction de maisons individuelles et de bâtiments divers, la réalisation de charpentes et de couvertures, les travaux de maçonnerie générale, d'installation et de finition. Le questionnaire a été conçu de manière à faciliter une réponse rapide, il comporte 19 questions, dont 15 qualitatives. Au total, le temps de réponse est inférieur à 15 mn. La mise en place d'un site de collecte par internet dans quelques années devrait alléger la charge des entreprises.

Les résultats de l'enquête font l'objet de nombreuses diffusions : *Informations Rapides* (envoyées notamment aux entreprises répondantes), *Banque de Données Macro-économiques*, *Tableau de bord trimestriel* de l'Observatoire du BTP, *Activité et emploi dans le BTP* et *Chiffres et Analyses* de la DAEI, *Note de Conjoncture trimestrielle* de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB). Ils sont analysés dans les *Notes et Points de Conjoncture*. D'ici quelques années, le site de réponse et de retour d'informations par Internet pourrait enrichir ce dispositif par la mise à disposition d'un retour d'information public et personnalisé.

La formation émet **un avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.

Paris, le 6 juin 2003 n° 194/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête dans l'industrie du bâtiment : entreprises non artisanales

Programme : 2004

Émetteur : INSEE - Direction des Études et Synthèses Économiques - Département de la conjoncture - Division des enquêtes de conjoncture, en collaboration avec la Fédération Française du Bâtiment (FFB). L'enquête est réalisée par l'Insee, sous double logo Insee - FFB.

L'enquête dans l'industrie du bâtiment : entreprises non artisanales a été présentée à la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie au cours de la réunion du 6 juin 2003. Elle a fait l'objet d'une information à la formation Urbanisme, Équipement, Logement du 28 mai 2003.

Cette enquête mensuelle, complétée en trimestriel d'un volet supplémentaire, est réalisée en France depuis 1975. Elle a pour objectif de fournir des informations précoces sur l'évolution de l'industrie du bâtiment, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme de l'activité des entrepreneurs du secteur, tant sur le plan national qu'europpéen. Elle constitue l'une des deux sources de données françaises sur la construction au sein du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture (la seconde source est l'enquête de conjoncture dans les travaux publics).

L'enquête de conjoncture dans l'industrie du bâtiment a pour objet de transcrire l'opinion des entrepreneurs du secteur sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Cette opinion est retracée au moyen du suivi de la production elle-même et de variables qui lui sont liées, telles que les carnets de commandes, les stocks, l'utilisation des facteurs de production, l'évolution des effectifs, les facteurs limitant l'activité... Les chefs d'entreprise fournissent également des estimations de leurs investissements et une opinion sur leur trésorerie. Ainsi, l'enquête de conjoncture dans l'industrie du bâtiment permet de connaître la tendance de l'activité de chaque secteur faisant partie du champ de l'enquête, mais également les explications de cette tendance, ce qui est fondamental si on veut essayer d'en anticiper les évolutions dans un futur proche.

L'enquête est réalisée par sondage stratifié (par secteur et taille d'entreprises) auprès de 3 000 entreprises de plus de 10 salariés travaillant dans la construction de maisons individuelles et de bâtiments divers, la réalisation de charpentes et de couvertures, le levage et le montage, les travaux de maçonnerie générale, d'installation et de finition. Toutes les entreprises de plus de 500 salariés sont interrogées. Le questionnaire a été conçu de manière à faciliter une réponse rapide, il comporte 11 questions mensuelles auxquelles viennent s'ajouter 23 questions trimestrielles. Au total, le temps de réponse est inférieur à 15 mn. La mise en place d'un site de collecte par internet dans les années qui viennent allégera la charge des entreprises.

Un groupe d'experts composé d'instituts nationaux producteurs d'enquêtes de conjoncture, harmonisées ou non, d'utilisateurs et de représentants des entreprises se réunit deux fois par an sous l'égide de la Commission européenne.

Les résultats de l'enquête font l'objet de nombreuses diffusions nationales : *Informations Rapides* (envoyées notamment aux entreprises répondantes), *Tableau de Bord Hebdomadaire*, *Séries Longues*, *Banque de Données Macro-économiques*, *Informations Conjoncturelles* de la Direction de la Prévision, *Tableau de bord trimestriel* de l'Observatoire du BTP, *Activité et emploi dans le BTP* et *Chiffres et Analyses* de la DAEI. Ils sont analysés dans les *Notes* et *Points de Conjoncture*. Des Directions régionales de l'Insee les utilisent pour analyser la conjoncture de leur région. En outre, certains résultats agrégés entrent dans le calcul des indicateurs conjoncturels relatifs à la France, la zone euro et à l'Union européenne qui sont publiés et analysés par la Commission européenne. Dans les années qui viennent, le site de réponse et de retour d'informations par Internet devrait enrichir ce dispositif par la mise à disposition d'un retour d'information public et personnalisé.

La formation émet **un avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.

Paris, le 6 juin 2003 n° 195/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête de conjoncture dans la construction immobilière

Programme : 2004

Émetteur : INSEE - Direction des Études et Synthèses Économiques - Département de la conjoncture
- Division des enquêtes de conjoncture.

L'enquête trimestrielle de conjoncture dans la construction immobilière a été présentée à la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie au cours de la réunion du 6 juin 2003. Elle a fait l'objet d'une information à la formation Urbanisme - Equipement - Logement du 28 mai 2003.

Cette enquête, réalisée en France depuis 1969, a pour objectif de fournir des informations précoces sur l'évolution de la construction immobilière, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme de l'activité des promoteurs.

L'enquête de conjoncture dans la construction immobilière a pour objet de transcrire l'opinion des promoteurs sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Cette opinion est retracée au moyen du suivi de la demande en logements neufs à acheter et à louer, des stocks de logements invendus, du prix de vente des logements. Les données sur les perspectives sont fournies notamment par le suivi des opinions sur les mises en chantier. Ainsi, l'enquête de conjoncture dans la construction immobilière permet de connaître la tendance de l'activité de la construction immobilière, mais également les explications de cette tendance, ce qui est fondamental si on veut essayer d'en anticiper les évolutions dans un futur proche.

L'enquête est réalisée par sondage stratifié (par secteur et taille d'entreprises) auprès de 1 000 promoteurs immobiliers. Le questionnaire a été conçu de manière à faciliter une réponse rapide, il se compose de 13 questions qualitatives. Au total, le temps de réponse est inférieur à 15 mn. La mise en place d'un site de collecte par internet dans les années qui viennent allègera la charge des entreprises.

Les résultats de l'enquête font l'objet de nombreuses diffusions : *Informations Rapides* (envoyées notamment aux entreprises répondantes), *Tableau de Bord Hebdomadaire*, *Séries Longues*, *Banque de Données Macro-économiques*, *Tableau de bord de l'immobilier* de l'Association Observatoire des Marchés Immobiliers (AOMI). Ils sont analysés dans les *Notes* et *Points de Conjoncture*. Dans les années qui viennent, le site de réponse et de retour d'informations par Internet devrait enrichir ce dispositif par la mise à disposition d'un retour d'information public et personnalisé.

La formation émet **un avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.

Paris, le 6 juin 2003 n° 196/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête dans les travaux publics

Programme : 2004

Émetteur : Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP), service « identification professionnelle et enquêtes », en collaboration avec l'Insee, Direction des Études et Synthèses Économiques, Département de la Conjoncture, Division des enquêtes de conjoncture.

L'enquête trimestrielle dans les travaux publics a été présentée à la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie au cours de la réunion du 6 juin 2003. Elle a fait l'objet d'une information à la formation Urbanisme - Equipement - Logement du 28 mai 2003.

L'objectif de cette enquête, réalisée en France depuis 1974, est de fournir des informations précoces sur l'évolution des travaux publics, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme de l'activité des entrepreneurs du secteur. Elle constitue l'une des deux sources de données françaises sur la construction au sein du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture (la seconde source est l'enquête de conjoncture dans l'industrie du bâtiment).

L'enquête de conjoncture dans les travaux publics a pour objet de transcrire l'opinion des entrepreneurs du secteur sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Cette opinion est retracée au moyen du suivi, notamment : de l'évolution passée et future de l'activité, des carnets de commandes et des prix ; des délais de paiement ; de la capacité de production ; des facteurs limitant l'activité ; de l'évolution future des effectifs. Ainsi, l'enquête de conjoncture dans les travaux publics permet de connaître la tendance de l'activité du secteur, mais également les explications de cette tendance, ce qui est fondamental si on veut essayer d'en anticiper les évolutions dans un futur proche.

L'enquête est réalisée par sondage stratifié (par activité principale et taille d'entreprises) auprès d'environ 1800 entreprises de travaux publics. Le questionnaire a été conçu de manière à faciliter une réponse rapide, il se compose de 12 questions qualitatives. Au total, le temps de réponse est inférieur à 15 mn. La mise en place prochaine d'un site de collecte par internet allègera la charge des entreprises.

Un groupe d'experts composé d'instituts nationaux producteurs d'enquêtes de conjoncture, harmonisées ou non, d'utilisateurs et de représentants des entreprises se réunit tous les six mois sous l'égide de la Commission européenne.

La FNTP diffuse des résultats très détaillés de l'enquête dans son *Bulletin de conjoncture* trimestriel, envoyé à toutes les entreprises de l'échantillon et disponible sur Internet : <http://www.fntp.fr>. Outre des résultats de l'enquête, le bulletin contient des informations sur des indicateurs quantitatifs dans le secteur des travaux publics. Les résultats de l'enquête font également l'objet de nombreuses autres diffusions : *Informations Rapides*, *Tableau de Bord Hebdomadaire*, *Séries Longues*, *Banque de Données Macro-économiques*, *Tableau de bord trimestriel* de l'Observatoire du BTP, *Activité et emploi dans le BTP* et *Chiffres et Analyses* de la DAEI. Ils sont analysés dans les *Notes* et *Points de Conjoncture*. En outre, certains résultats agrégés entrent dans le calcul des indicateurs conjoncturels relatifs à la France, la zone euro et à l'Union européenne qui sont publiés et analysés par la Commission européenne.

La formation émet **un avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.